

Résidences de Cachan

Conseil de résidence du jeudi 2 avril 2015

Salle de réunion au Rez-de-chaussée du bâtiment J

Jean-Cyriaque Babellat, directeur de la résidence de Cachan,
Evelyne Gadou, directrice adjointe de la résidence de Cachan,
Philippe Depoix, service patrimoine du Crous de Créteil,
Sylvie Chaudon, assistante sociale
Odile Malézieux, Service de la vie étudiante et des sports
Jordan Delorme, élu étudiant
Mlle Alexandra Makala, élue étudiant
Nicolas Bourbon, président du BDE
Alice Delmer, vice-présidente du BDE
Rémy Garnier, secrétaire du BDE

La réunion débute à 17h 30.

I - Présentation du nouveau bureau du BDE

Nicolas Bourbon, président,
Alice Delmer vice président,
Rémy Garnier secrétaire.

II - Point campus

Poubelles :

Actuellement le BDE a suffisamment de containers.
Mais, les étudiants nous informent que lorsqu'ils sont trop nombreux, ils ne sont pas tous vidés lors du passage des Services municipaux.
Ce problème est à signaler à la Mairie de Cachan.

Affichage :

Il y a des panneaux d'affichage dans chaque bâtiment dédiés aux associations et clubs. Il est de nouveau rappelé qu'il est interdit d'afficher en dehors des panneaux.
Seul le CROUS est autorisé à apposer des affiches sur les portes des bâtiments quand une information ponctuelle et importante pour les étudiants doit être diffusée (exemple actuel : la campagne de réadmission).
Evelyne Gadou demande aux représentants du BDE d'en informer les associations et les clubs.

Ralentisseurs devant le bâtiment M :

M. Babelat nous fait lecture de la main courante complétée par le vigile d'astreinte : « des étudiants de l'ENS ont enlevé les ralentisseurs devant le bâtiment M ».

M. Babelat demande aux élus présents de demander à ceux qui ont enlevé les ralentisseurs de les rendre très rapidement.

Dans le cas contraire, il sera en droit de porter plainte à la police pour vandalisme.

Il rappelle que les réparations liées aux dégradations sont très coûteuses. Ces coûts sont pris en compte dans le calcul des charges.

Vol dans les logements :

Au regard de la recrudescence de cambriolages au sein du site, Evelyne Gadou rappelle que :

- il est formellement interdit de laisser les clés de son logement dans une boîte aux lettres.
- il faut obligatoirement fermer toutes les fenêtres quand vous quittez votre logement, surtout celles accessibles des escaliers et terrasses.
- Il est important d'être à jour de son assurance habitation.

Convention d'occupation des locaux CROUS par les associations étudiantes :

M. Babelat donne une version qui n'est pas celle validée par la juriste de l'ENS.

Rémy Garnier va mettre les documents à jour car le président du BDE a changé.

Rémy Garnier et M. Babelat restent en contact pour faire avancer rapidement ce dossier auprès du CROUS de Créteil.

Maison de l'étudiant – Kfet :

Nicolas Bourbon, président du BDE demande si la Kfet est aux normes électriques et sécurité incendie.

M. Depoix indique qu'un bureau des contrôles passe sur le campus une fois par an pour contrôler les systèmes électriques, les SSI, les appareils de levage et le gaz.

Il va vérifier à quelle date le bureau des contrôles est passé à la Kfet et s'il est bien passé en 2014. Il va transmettre le rapport au BDE, voir s'il y avait des réserves et si elles ont été traitées.

Le BDE a mis en place une commission hygiène et sécurité. Il souhaite être présent quand le bureau de contrôle va venir.

La dératisation va passer en avril. Le BDE demande la date de passage.

Evelyne Gadou leur suggère de suivre une formation HACCP (règles d'hygiène).

Le local de la Kfet est limité à 200 personnes.

Lors des [pots] du mardi soir, Il y a des vigiles pour la sécurité. Les sorties de secours sont bien libérées, ainsi que l'armoire électrique.

Les alentours de la Kfet doivent être toujours propres (pas de détritrus ni de canapés), ainsi qu'autour de tous les bâtiments.

Extincteurs :

Nicolas Bourbon indique que la société des extincteurs est passée à la Kfet.

La société devait repasser pour des indications supplémentaires, mais ils ne sont pas revenus.

Evelyne Gadou demande aux étudiants du BDE de passer au bureau voir Mme Le Quilleuc, agent chef, pour faire le point à ce sujet.

Ascenseur du bâtiment H :

L'ascenseur du H a encore été vandalisé. La réparation est très coûteuse. Pour information, c'est une somme qui est prise en compte pour le calcul des charges du bâtiment concerné.

Soirées BDE :

M. Babelat a remarqué que le taux de dégradation est plus important quand il y a une soirée bien arrosée, comparé aux autres jours.

M. Babelat demande au BDE d'être très vigilant à ce sujet.

Nicolas Bourbon, président du BDE explique que l'accès à la Kfet est réservé aux adhérents, les personnes invitées sont déclarées à l'avance et reste sous la responsabilité du membre qui les a invitées.

Lors des soirées du mardi, seuls 4 verres d'alcool sont servis. Quand un barman voit une personne manifestement ivre, il ne lui sert plus d'alcool.

Mais il y a quand même des gens qui rentrent chez eux pour prendre de l'alcool et qui reviennent après.

Terrasses :

Evelyne Gadou rappelle qu'il est strictement interdit d'aller sur les terrasses (du A et du B). C'est un toit, pas une terrasse. C'est très important pour la sécurité des étudiants.

Barbecues :

Il est interdit de faire des barbecues sur le campus, surtout sur la colline au milieu des arbres. Seul le BDE est autorisé à faire des barbecues de temps en temps derrière la Kfet, loin des bâtiments et sur le bitume.

III - Campagne de réadmission 2015/2016 :

Il y a une affiche concernant la campagne de réadmission 2015/2016 sur la porte de chaque bâtiment.

Qu'il demande sa réadmission ou qu'il désire partir, chaque étudiant doit rendre son coupon réponse : **avant le 30 avril 2015.**

Parallèlement à ce coupon, chaque étudiant doit se connecter sur le site du CROUS de Créteil pour compléter le dossier Social Etudiant (DSE). La commission de réadmission a lieu le 13 mai 2015.

Les membres de la commission prennent en compte l'avis de l'établissement (favorable, défavorable, en attente de résultat) et l'avis du directeur de la résidence et de son adjointe avant de prendre la décision de réadmission ou non.

L'ENS donne un avis favorable pour les normaliens présents à l'école depuis moins de 4 ans et pour les doctorants présents à l'ENS depuis moins de 3 ans.

L'ENS donne un avis défavorable pour les normaliens présents à l'école depuis plus de 4 ans et pour les doctorants présents à l'ENS depuis plus de 3 ans.

L'ENS donne un avis « en attente de résultat » pour les étudiants.

Les directeurs de résidence donnent des éléments sur l'étudiant sur les points suivants : dettes, dossier incomplet (garant, assurance), effraction au règlement intérieur (si l'étudiant a eu un avertissement), poursuite du cursus.

Si avis « favorable », les étudiants doivent venir courant juin retirer un dossier de réadmission pour 2015-2016 et le rendre rapidement dès le début septembre.

Si avis « en attente de résultat », les étudiants reçoivent un courrier indiquant qu'ils doivent faire un recours auprès du CROUS de Créteil c'est-à-dire : une lettre expliquant leur situation et la nécessité de rester dans le logement. Il faut surtout y joindre un justificatif d'inscription à l'ENS pour l'année 2015-2016 (attestation de l'ENS).

Le recours doit être fait dans les 2 mois à réception du courrier.

Si malgré le recours, l'avis est défavorable, l'étudiant doit partir à la fin de son bail, au 31 août 2015.

Si « avis défavorable », l'étudiant peut faire un recours mais si ce dernier est négatif, l'étudiant devra libérer son logement au 31/08/2015

Les stagiaires doivent partir à la fin de leur convention de stage. Ils ne sont pas concernés par la commission de réadmission.

Nicolas Bourdon, président du BDE demande s'il serait possible d'envoyer l'information sur la campagne de réadmission par mail ?

Evelyne Gadou répond que malheureusement ce n'est pas possible car le logiciel ne permet pas d'extraire les adresses mail des étudiants.

De plus, certaines sont erronées ou absentes du dossier de certains résidents.

M. Babellat dit que l'affichage est très efficace car il permet d'atteindre un plus grand nombre d'étudiant et que cela marche bien.

Les agents d'accueil sont à la disposition des étudiants pour toutes questions qui les concernent.

IV – Dettes :

Il y a beaucoup d'étudiants en dette cette année.

A l'ENS, il y a 19 étudiants qui ont plus de 2 mois de retard de loyer.

Les établissements sous convention ont été contactés à ce sujet et il leur a été signalé la liste de leurs étudiants en dettes (clause stipulée dans la convention passée avec eux).

Si après une relance, l'étudiant ne se manifeste pas, le garant est contacté.

Sans réponse, le dossier est transmis au service contentieux du CROUS de Créteil.

Si un étudiant a une difficulté passagère ou récurrente, il ne faut pas hésiter à en parler à l'accueil auprès de Mme Arcambal, à l'assistance sociale qui est présente à la résidence le mercredi et le jeudi.

L'assistante sociale peut aider pour obtention d'une aide financière ponctuelle.

Sylvie Chaudon, assistante sociale : mercredi après midi et jeudi jusqu'à 19h.

Sylvie.chaudon@crous-creteil.fr

Le loyer est exigible tous les mois, avant le 10 du mois.

La CAF est versée si le loyer est payé.

En cas de non paiement de loyer, le CROUS pourrait en informer la CAF qui suspendrait le versement mensuel.

M. Babelat s'est aperçu que les étudiants ne reçoivent pas les quittances.

Il va le signaler au service informatique du Crous de Créteil afin de remédier au problème.

En attendant, les quittances et les avis d'échéance sont disponibles à l'accueil.

Mode de paiement : prélèvement automatique, virement, paiement par carte, espèces et enfin le chèque.

Le montant des chèques est actuellement limité à 500 €.

Une incitation au paiement du loyer par espèces, carte bancaire, virement et prélèvement est faite. Les responsables du BDE pourraient toutefois assurer le relai de l'information auprès des étudiants.

Le garant : les étudiants étrangers n'ont pas toujours de garant présent sur le territoire français.

En l'absence de garant, ils devront payer la totalité des loyers, et non plus deux fois 6 mois.

Il existe aussi le LOCAPASS et Le dispositif CLE (pour tout étudiant de moins de 28 ans et de plus de 28 ans pour les doctorants). Il ne faut pas hésiter à le demander.

Sur le site locaviz tout est expliqué.

<http://www.lokaviz.fr/n/a-qui-s-adresse-la-cle/n:473>

V - Les charges :

Jordan Delorme, élu au conseil de résidence, a été reçu par M. Aumis, le directeur du CROUS de Créteil et Mme Nahmiyace pour avoir des précisions sur le montant des charges 2014 et des explications sur une telle variation entre les charges 2013 et 2014.

Il a eu des réponses, mais pas toutes, et toutes ne sont pas satisfaisantes.

Des étudiants envisagent de se grouper afin de faire appel à un avocat.

La résidence envoie les éléments financiers à Créteil. Créteil applique la législation.

M. Aumis a reconnu qu'il y a eu un petit problème de communication sur la régularisation des charges car cette dernière est arrivée juste au moment de Noël avec une absence d'informations à ce sujet.

M. Babelat peut donner les éléments budgétaires (factures) relatifs au calcul des charges pour le prochain conseil de résidence.

Mais il précise que le calcul des charges récupérables prend en compte plusieurs éléments comme les charges de personnels qui sont calculées par les services financiers de Créteil.

VI - Point logements :

- Entretien des logements :

Evelyne Gadou rappelle que les logements doivent être entretenus. C'est à dire, faire le ménage et la vaisselle régulièrement, descendre les poubelles quotidiennement, éteindre la lumière en partant, vérifier que les plaques électriques sont bien éteintes.

Les poubelles doivent être déposées dans les containers du local à poubelle en priorité ou bien dans une poubelle sur le campus. Il est demandé un respect de l'environnement.

- Tri sélectif

Il y a deux types de poubelle dans les bâtiments pour le tri sélectif.

Il faut faire une sensibilisation au tri sélectif tous les ans. Voir avec l'association : SoNo pour une action à la rentrée.

Nicolas Bourdon demande s'il est possible de mettre un autocollant « stop pub » sur sa boîte aux lettres ?

- L'assurance locative

L'assurance habitation est obligatoire et doit comprendre le vol, dégât des eaux et incendie. Ca n'arrive pas qu'aux autres : il y a eu récemment un incendie dans un logement du bâtiment M. La chambre est dévastée, la fenêtre a explosé. Les autres logements n'ont pas été touchés.

Nicolas Bourbon fait remarquer que dès qu'on cuisine, le détecteur de fumée se déclenche souvent. Le bruit du détecteur est un peu banalisé.

Prochain Conseil de résidence :

Le prochain Conseil de résidence aura lieu courant **Mi JUIN**.

Il concernera la préparation de la rentrée 2015/2016.

Les étudiants demandent à ce que le conseil commence à 18h30 car 17h30, c'est trop tôt.

C'est accepté.

Fin du conseil 19h 45